



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LE C.T.U. SUD VENDÉE DU JEUDI 9 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le neuf février, Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée

Dûment convoqué, s'est réuni à 16 heures au 68 Bd des Champs Marots à Fontenay le Comte sous la Présidence de Mme Claudette BOUTET, Présidente

Date de convocation du Comité Syndical : le 9 janvier 2012

Présents : Mmes Claudette BOUTET, Anne-Marie COULON, Chantal DORMEGNIES, Michèle ROTURIER, MM. Daniel AUBINEAU, Yves BILLAUD, Michel BOSSARD, Louis-Marie BRIFFAUD, Daniel DAVID, Roger DUCEPT, Jean-Paul DUMOULIN, Dominique GAUVREAU, Hubert GENG, Simon GERZEAU, Joël GIRAUD, Stéphane GUILLON, Joseph MORANDEAU, Alain REMAUD

Absents : MM. Norbert BARBARIT, Dominique BAUDRY, Bernard BŒUF, Pierre BERTRAND, Joseph BONNEAU, Hugues FOURAGE, Pierre JOLY, Eric RAMBAUD, Philippe ROCHER, Michel TAPON

Y assistent : Melle Karine GAUTREY, Responsable du service Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte,

Mme Florence VERGER, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise,

Mme Isabelle NAROLLES-FOLIARD LE GAL, pour le Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée.

Les Membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt cinq, il est procédé immédiatement à l'ouverture de la séance, conformément à l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès verbal du Comité Syndical du 8 décembre 2011,
- 3) Débat d'orientation budgétaire,
- 4) Cotisation des Collectivités,
- 5) Questions diverses.

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Louis-Marie BRIFFAUD Délégué Titulaire représentant la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2011

Mme la Présidente demande l'approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 8 décembre 2011 et demande s'il y a des observations à formuler.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide : (Délibération n° 12-01)

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 8 décembre 2011.

3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Rapporteur : Claudette BOUTET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1,
Considérant qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif,

Mme la Présidente propose au Comité Syndical de prendre acte des orientations budgétaires 2012 telles que proposées ci-après :

EXECUTIONS BUDGETAIRES 2011

BUDGET GENERAL

Le budget général 2011 présente un excédent de **48 812 €**

Cet excédent s'explique par le versement de l'acompte de 79 777.55 € de l'action 55 prévu en 2010 et versé en 2011 par la Région

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

BUDGET GENERAL

Le budget 2012 intégrera les dépenses relatives aux moyens nécessaires au fonctionnement du Syndicat.

Chapitre 11 : charges de Fonctionnement :

- charges de fonctionnement du Syndicat et du Conseil de Développement du Territoire
- Marché de Procédure Adaptée pour l'étude d'élaboration d'un schéma directeur intercommunautaire de déplacements comme proposé lors de la rencontre des Présidents des Communautés de Communes le 31 janvier dernier.

Chapitre 12 : charges du personnel :

- coordination et gestion administrative, financière et technique du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée
- Suivi du programme d'actions du Contrat Territorial Unique 2009-2012,
- Elaboration du Nouveau Contrat Régional 2013-2015,
- Accompagnement du Conseil de Développement du Territoire dans son suivi et sa gestion administrative.

Recettes :

- Contributions des collectivités membres, conformément aux statuts du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée
- Subvention de la Région dans le cadre du Contrat Territorial Unique 2009-2012 : solde de l'action 54

Excédent 2011	48 812 €
Solde action 54 (<i>sous réserves des justificatifs des dépenses</i>)	36 771 €
Acompte action 55 (<i>sous réserves des justificatifs des dépenses</i>)	16 000 €
TOTAL	101 583 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide : (Délibération n° 12-02)

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur les propositions présentées ci-dessus

4 – COTISATION DES COLLECTIVITES

La Présidente rappelle que le budget du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée pourvoit aux dépenses de fonctionnement nécessaires à la réalisation de son objet.

Chaque Communauté de Communes adhérente contribue au prorata de leur population respective.

Il est souligné que deux acomptes ont été versés en 2011 par la Région dans le cadre du Contrat Territorial Unique 2009-2012 :

- pour l'**action 54** (Animation du Conseil de Développement du Territoire) : **19 128.27 €**
- pour l'**action 55** (fonctionnement du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée) : **79 777.55 €**

Il est précisé que le **solde de l'action 54** sera demandé en 2012, soit **36 771.73 €** et un acompte sera demandé pour l'action 55.

Le solde de l'action 55 de 24 222.45 € sera demandé en 2013 (*sous réserve des justificatifs des dépenses*)

Il est rappelé que la participation financière des Collectivités pour l'année 2011 était de 0,43 € par habitant.

Au vu, du résultat positif 2011, il est proposé une contribution des Collectivités à **0.18 €** par habitant sur la base de la population 2008, soit :

PARTICIPATION 2012	populations (RGP 2008) Source INSEE	Base 0,18 € par habitant
Cc du Pays de Fontenay le Comte	30 816	5 546,88 €
Cc Vendée-Sèvre-Autise	15 361	2 764,98 €
Cc Pays de la Châtaigneraie	15 255	2 745,90 €
Cc Pays de Ste Hermine	10 289	1 852,02 €
Cc Pays de l'Hermenault	4 644	835,92 €
	76 365	13 745,70 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide : (Délibération n° 12-03)

- **DE FIXER** la contribution des Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée à 0.18 € par habitant pour l'année 2012
- **D'APPROUVER** les propositions du tableau ci-dessus

5 – QUESTIONS DIVERSES

Lors du Comité Syndical du 8 décembre 2011, Mme Boutet rappelle qu'il avait été convenu que soit lancé un diagnostic santé sur le territoire du Syndicat en faisant appel au Fonds Régional d'Etudes Stratégiques (FRES) financé à 50 % par la Région.

Il avait été également décidé que chaque Communauté de Communes réfléchisse et définisse une stratégie sur le premier trimestre 2012, et que le lancement d'un diagnostic santé et transport pourrait être voté lors d'un prochain Comité Syndical.

Suite à la rencontre avec les Présidents des cinq Communautés de Communes le 31 janvier dernier, rencontre provoquée pour aborder le sujet du périmètre pertinent et les nouvelles conditions du nouveau Contrat Régional, il a été rappelé que la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte a lancé un appel d'offres pour un diagnostic santé et que la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise travaille sur ce sujet.

Il a été décidé que le résultat de ces études serait mis en commun fin du premier semestre 2012.

Toujours lors de cette rencontre, les Présidents ont souhaité lancé un marché sur l'élaboration d'un schéma directeur de déplacements sur le territoire du Syndicat. Cette étude serait portée par le Syndicat, et M. Fourage propose les services de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte pour établir le cahier des charges en lien avec le service du Syndicat.

M. Guillon s'étonne que le Comité Syndical n'ait pas été concerté et qu'il n'ait pas été décisionnaire.

Il demande que le Comité Syndical se réunisse pour travailler sur le prochain Contrat Régional et que les travaux soient ensuite présentés aux Présidents des Communautés de Communes. Il souhaite que le rétro-planning soit modifié dans ce sens.

Mme Boutet informe le Comité Syndical que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été adopté le 20 décembre dernier. La Commune de Nalliers intégrera la Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault en Janvier 2013.

Elle informe les membres que l'étude d'un SCoT est en cours sur la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte et donne la parole à M. Billaud.

M. Billaud indique que le périmètre du SCoT ne pourra se limiter à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte.

La question a été posée à M. Richard et M. Sarlot qui acceptent de travailler sur l'échelle d'un SCoT. La conduite de cette réflexion est en cours et une présentation sera faite à tous les Maires, rapidement.

M. Geng souligne qu'il n'y a pas de définition sur la pertinence du territoire.

Mme Boutet précise, à nouveau, que le Fonds Régional d'Etudes Stratégiques (FRES) financé à 50 % par la Région peut également être sollicité pour l'étude d'un SCoT. Elle rappelle aux membres du Comité Syndical de prendre à nouveau connaissance du document édité par le Syndicat « Qu'est-ce un SCoT ? »

Mme Boutet souhaite que des actions d'Economie Sociale et Solidaire puissent être présentées dans le prochain Contrat Régional.

Elle souligne des exemples comme une maison pédagogique avec Multiservices, un projet avec Emmaüs, les jardins du cœur avec les Restos du Cœur...et rappelle qu'une action de ce genre avait été portée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine sur le contrat en cours.

M. Billaud précise les projets d'Emmaüs :

- l'accessibilité d'un bâtiment,
- un projet habitat avec achat de terrain pour la construction de pavillons indépendants pour les compagnons.

Il indique que ce type de projet a déjà été réalisé sur la ville d'Albi.

M. Morandeau se dit intéressé par un projet de maison pédagogique et expose les expérimentations de Multiservices. Ce projet pourrait faciliter la formation des publics en difficultés.

M. Gerzeau indique qu'un projet avec l'Ehpad de Pissotte est à l'étude.

M. Geng demande que soit défini si les travaux d'un Ehpad sont considérés comme communaux ou intercommunaux ?

Mme Boutet rappelle que les projets du nouveau Contrat Régional devront être communautaires et intercommunautaires et souligne que la dotation de la Région ne devra pas être émietlée.

M. Guillon demande que ce soit respecté dans le prochain Contrat Régional et fait référence aux actions communales sur le CTU en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

RAPPEL : Les Délégués Titulaires, en cas d'indisponibilité pour un Comité Syndical doivent prévenir un Délégué Suppléant désigné par la Collectivité.

En effet, selon l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales « les conseillers absents représentés par un mandataire auquel ils ont donné une procuration ne comptent pas pour le calcul des présents »

Fait à Fontenay le Comte,
Le 23 février 2012

La Présidente,



Claudette BOUTET